Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_11-DE

N°260423-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 17 **votants :** 19 **procurations** : 2

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : M. LE GALL SYLVAIN donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme DUBUIS CAROLE donne pourvoir à Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CREATION DE POSTE ET RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

CONSIDERANT qu'en prévision des besoins en emplois saisonniers de la Commune pour les mois de juillet et août 2026, pour les postes suivants :
- le gardiennage de l'Eglise Saint Milliau
- l'entretien des espaces verts communaux
- la surveillance de l'exposition culturelle

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

VU l'avis favorable de la commission personnel du 10 avril 2026 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

AUTORISE le Maire à créer et à recruter au mois de juillet et au mois d'août 2026, au total trois agents rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial pour les travaux d'entretien des espaces verts communaux ;

AUTORISE le Maire à créer et à recruter du 1er juillet au 31 août 2026, au total cinq agents rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial pour le gardiennage de l'Eglise Saint Milliau et la surveillance de l'exposition culturelle ;

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_11-DE

AUTORISE Le Maire à payer les heures supplémentaires éventuelles.

AUTORISE Le Maire à créer et à recruter les saisonniers sus mentionnés et à signer tous documents relatifs à leur embauche.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme BASSET Hélène